

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# Global Challenges SICAV

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0010622076

## Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 7% sur la durée de placement recommandée, en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) sur les marchés actions et/ou de taux mondiaux, au moyen d'une gestion discrétionnaire. Le FIA est géré activement et de manière discrétionnaire.

Pour répondre à son objectif de gestion, la SICAV investit, en fonction de l'évolution des marchés :

- Entre 0% et 100% de l'actif net (AN) en actions et produits assimilés aux actions (y compris via des OPC / ETF cotés), de tous secteurs, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation boursière (jusqu'à 100% maximum en petites capitalisations, étant précisé que les sociétés entrant dans le périmètre des petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros) ;

- Entre 0% et 100% de l'AN en produits de taux et produits assimilés (y compris via des OPC / ETF cotés, dont les OPC monétaires), de signature d'Etat ou privée, étant précisé que la SICAV pourra être investie jusqu'à 60% maximum de son AN en obligations en titres vifs (dont 20% maximum de l'AN en obligations convertibles et 20% maximum de l'AN en obligations subordonnées, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles) ;

- Entre 0 et 100% de l'AN en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à rendement absolu (dans la limite de 30% de l'AN en OPC à rendement absolu). La gestion à rendement absolu regroupe les techniques de gestion non traditionnelles ayant pour objectif commun la recherche d'une performance décorrélée de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Le FCP investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu de type « long/short »/« acheteur/vendeur » (0 à 30% de l'AN), « arbitrage/relative value » (0 à 30% de l'AN), « Global macro » (0 à 30% de l'AN), « Systématiques » (0 à 30% de l'AN) et « Situations spéciales »/« Event-driven » (0 à 30% de l'AN) ;

- Entre 0 et 10% de l'AN en dépôts et liquidités.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré (swaps, options, change à terme, futures et forwards) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Ainsi, le gestionnaire interviendra sur le risque d'action, de taux et/ou de change, à titre d'exposition et/ou de couverture.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 150% de l'AN. L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100% de l'AN. L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100% de l'AN.

La SICAV pourra être exposée (i) aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents (critère de la place de cotation) jusqu'à 100% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, (ii) aux risques liés aux petites capitalisations, de façon directe et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les petites capitalisations, jusqu'à 100% de l'AN, (iii) aux obligations spéculatives dites à « haut rendement » (« High Yield »), de façon directe, jusqu'à 30% de l'AN, et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement », jusqu'à 100% de l'AN, ainsi que (iv) aux titres non notés, de façon directe, jusqu'à 30% de l'AN.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + fin de mois.  
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : la veille du jour de valorisation (J-1) à 16h00 auprès de CACEIS Bank.  
Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (cours inconnu) (J). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés (J+2). Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement un investissement en actions, laissant cependant la possibilité au gérant de revenir en instruments du marché monétaire en cas de retournement des marchés.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,68%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	2,13%
------------------------------	-------

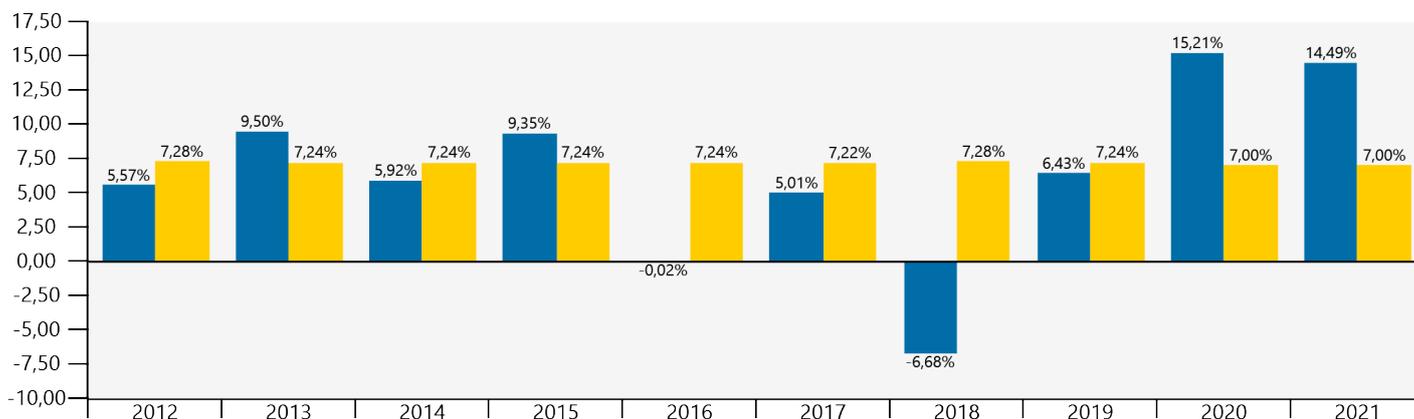
Jusqu'au 31 mars 2022 : 20 % TTC au-delà d'une performance annualisée nette de frais de 7% sur une période de deux années dite «période de référence». A compter du 1er avril 2022 : 20 % TTC au-delà d'une performance annualisée nette de frais de 7%, à chaque clôture d'exercice. Toute sous-performance de la SICAV, par rapport à l'objectif de performance de 7% annualisée, est compensée avant que des commissions de surperformance ne

deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La commission est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées

■ Global Challenges SICAV



Ce FIA a été créé en 2008.

Les Actions ont été créées le 07/07/2008.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

## Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Caceis Bank.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

Ce FIA, créé en 2008, a désigné Rothschild & Co Asset Management Europe comme nouvelle société de gestion depuis le 3 février 2020. Aussi, les performances antérieures à cette date ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. En outre, ce FIA a procédé à une modification de sa stratégie d'investissement en date du 30/10/2020.

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exacte et à jour au 03 mai 2022.